

CHAPITRE V.

La doctrine Catholique commence à lui paroître de beaucoup preferable à celle des Manichéens, & l'Eglise bien plus en droit de vouloir être crüe que ces heretiques. Que la raison même veut qu'on se soumette à la foi. Il ne trouve plus rien qui le choque dans l'Ecriture. Il en respecte les obscuritez même. Caractere de ces deux Livres.

7. **C**EPENDANT, je commençai de là en avant à donner la preference à la doctrine de l'Eglise Catholique; & je trouvois qu'encore qu'elle voulût que l'on commençât par croire, soit qu'elle n'eût pas de quoi prouver ce qu'elle enseigne, ou faute de trouver des esprits capables de ses preuves, son procedé étoit bien plus raisonnable, & moins suspect de tromperie, que celui des Manichéens; qui se moquant de la simplicité de ceux qui croyent, & commençant par promettre témérairement de ne rien enseigner que de clair & de démontré, avancent sans preuves une infinité d'absurditez & de fables, à quoi ils veulent qu'on ajoute foi. Ensuite, la main douce & invisible de vôtre miséricorde changeant peu à peu les plis & la situation de mon cœur, je vins à considerer combien je croyois de choses que je n'avois point vûes, & qui s'étoient même passées avant que je fusse au monde; comme tout ce que l'on trouve dans les Histoires prophanes, sans compter ce que j'avois ouï dire de plusieurs villes & de plusieurs pais où je n'avois jamais été; combien j'en avois cru sur la foi de mes amis, des medecins, & de plusieurs autres, dont le témoignage sert de fondement à presque tout ce que l'on fait dans la vie: Enfin combien je croyois fermement que j'étois né d'un tel pere & d'une telle mere, sans en rien sçavoir neanmoins que par le témoignage de ceux à qui je l'avois ouï dire.

Combien il est injuste de ne pas se soit mettre à la Foi pendant qu'on donne creance sur une infinité de choses à la parole des hommes.